

CONSEIL COMMUNAL



Corsier, le 15 juin 2026

CORSIER-SUR-VEVEY

Procès-verbal no 6 / 2024-2025

Séance du lundi 15 juin 2026

Le Conseil communal est convoqué le 15 juin 2026 à 20h00 à la Grande salle

Présidence : Mme Laetitia Pieper, Présidente du Conseil communal

Scrutatrices : Mme Leila Khouri Dagher
Mme Chantal Pfefferlé

Secrétaire : Mme Céline Morier

Huissière : Mme Sylvia Rossier

Présent·e·s : 48 Conseillères et Conseillers communaux (sur 59)

Excusé·e·s (6) : Mme Jocelyne Henry Baudois
MM. Jérôme Bas, Fabrice Coppex, Régis Duchesne, Jacques Keller,
Luc Eisenhut,

Absent·e (5) : Mmes Tiguidanké Diallo, Marion Savoy, MM. Jérôme Cherix, Julien Goy,
Alexandre Tognetti



Ordre du jour

1.	Appel.....	3
2.	Adoption de l'ordre du jour	3
3.	Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026	4
4.	Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)	4
5.	Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.....	4
6.	Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives	4
7.	Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales	4
8.	Communications de la Municipalité	4
9.	Préavis no 04/2026 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ;	5
10.	Préavis no 05/2026 Comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;	6
11.	Préavis no 06/2026 Comptes 2025 du Fonds Culturel Riviera ;	6
12.	Préavis no 07/2026 Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;	7
13.	Préavis no 08/2026 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2025	8
14.	Rapport de la commission de gestion.....	13
15.	Motions, postulats et projets rédigés	13
16.	Interpellations du groupe des Verts : « solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire »	13
17.	Vœux, questions, divers et propositions individuelles.....	13
	a. Communications municipales séance du 15 juin 2026	18
	b. Interpellations du groupe des Verts : « solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire »	25
	c. Suivi des éléments en cours	26



Il est 20h00 lorsque **Mme Laetitia Pieper**, Présidente, ouvre la séance.

Mme la Présidente salue l'assemblée et souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour la sixième et dernière séance de l'année.

Elle salue cordialement l'ensemble des Conseillères et Conseillers, ainsi que Madame la Syndique, Messieurs les Municipaux, M. David Ansermet répondant de police de proximité, le public et la presse.

En préambule :

- Elle demande d'annoncer les départs anticipés ou les arrivées tardives aux scrutatrices, c'est nécessaire pour le décompte des votes. À ce propos elle fait un rappel : si pour une raison personnelle, un conseiller devait quitter le Conseil avant la fin de la séance, elle demande de transmettre l'information aux scrutatrices avant le début de la séance, et si ce n'est pas possible, il faudra se présenter à la table des scrutatrices pour les informer de son départ. Il y a eu des soucis de comptage lors des dernières séances et il serait appréciable que les conseillers collaborent sur ce point.
- Elle indique aux conseillers qu'il est préférable que la prise de parole se fasse au pupitre afin de s'adresser à leurs collègues. Toutefois, ils ont également la possibilité de se lever et de prendre la parole depuis leur place. En gardant la main levée, Mme l'Huissière apportera le micro.
- Faisant suite au courriel de Madame Morier de cet après-midi concernant la finalisation des décomptes, si les conseillers n'ont pas encore rendu les informations concernant leurs participations à des séances de commissions ad-hoc et/ou permanentes, ils doivent le faire au plus tard pour le 26 juin.
- La distribution des jetons de présence aura lieu en fin de séance, elle prie les conseillers de penser à prendre leurs bouteilles avant de quitter la salle.

1. Appel

Mme la Présidente

Les conseillères et conseillers suivant sont excusés : [voir liste 1^{ère} page]

Elle demande s'il y a d'autres membres à excuser ?

Elle remercie Madame la secrétaire de procéder à l'appel.

Avec 47 conseillères et conseillers présents sur 59, le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le bureau a reçu, au début de la dernière séance, une interpellation valablement signée par au moins 6 membres du Conseil et qui sera traitée au point 16.

Il s'agit de l'interpellation du groupe des Verts : « solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire » déposée lors de la séance du 11 mai 2026. Le texte a été transmis par courriel le 02.06.2026 avec le PV du 11 mai 2026.

Mme la Présidente demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption de l'ordre du jour tel que modifié le fassent savoir par un lever de main.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité



3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026

Mme La présidente n'a reçu aucune demande de correction, elle demande s'il y a des remarques au sujet de ce procès-verbal ? La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Mme la Présidente passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mme la Présidente remercie Madame Céline Morier pour son excellent travail.

4. Démission(s)/Assermentation(s) de conseillère(s) ou de conseiller(s)

Mme la Présidente précise qu'il n'y a pas d'assermentation, ni de démission pour cette séance.

5. Commissions permanentes, sièges vacants et nominations.

Il n'y a pas d'information à communiquer sur ce point, Mme la Présidente précise que les nominations pour la prochaine législature seront transmises lors de la séance d'installation du 18 juin.

6. Correspondances et communications du Bureau du Conseil Communal et questions y relatives

Communications du Bureau :

- Après discussion et pour des raisons personnelles, la secrétaire suppléante, Madame Natalija Simic, ne pourra pas continuer dans sa fonction. Une lettre de résiliation de contrat lui sera envoyée, avec une validité au 30 juin. Mme la Présidente précise que le bureau est à la recherche d'une remplaçante, sachant que son rôle sera essentiellement de participer aux dimanches de votation et d'élection et potentiellement de remplacer la secrétaire du Conseil en cas d'absence. Elle demande si les conseillers connaissent quelqu'un qui pourrait être intéressé par ce poste, de s'adresser à un membre du bureau.
- Le bureau du Conseil a reçu le retour de la commission ad hoc concernant les indemnités du Conseil pour la prochaine législature. Mme la Présidente remercie les conseillères et conseillers qui ont travaillé à ce rapport. Une fois que le bureau aura transmis sa proposition, la Municipalité préparera un préavis qui sera présenté à la rentrée et soumis au vote.
- Votations du 14 juin 2026, tout s'est bien passé. Mme la Présidente remercie les personnes du bureau de l'AG pour leur aide et leur soutien durant cette matinée.
- Mme la Présidente précise avoir reçu un courriel de M. Luc Eisenhut concernant son absence de ce soir. Il regrette de ne pouvoir être présent et tenait à saluer le travail des élus durant ces dernières années.

7. Retours des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales

Mme la Présidente demande si des représentant·e·s siégeant dans les commissions intercommunales désirent s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant.

8. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité ont été transmises par courriel en date du 11 juin 2026. La Municipalité n'a pas d'autre communication.



9. Préavis no 04/2026 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ;

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. Patrick Groux (C) explique que, bien que la présentation des chiffres change, cela n'impacte pas la gestion de la commune. Aucun amendement n'est possible pour ce préavis. La commission des finances recommande l'acceptation.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et elle procède au vote.

Conclusion :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis,

ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,

décide

a) de réaffecter les fonds de réserve de la manière suivante

i) au compte 2900 Financement spéciaux :

- 9280.4600 Rés. Collecteurs Egouts EC
- 9280.4601 Rés. Collecteurs Egouts EU

ii) au compte 2910 Fonds :

- 9233.1020 Fds social
- 9233.8000 Fds conv. redevance Parking Manoir de Ban
- 9233.8010 Fds énergies renouv. et le dévelop. durable
- 9233.8030 Fds plantation arbres
- 9281.3500 Rés. Rév. citernes/Rép. Chaudières ;

iii) au compte 2911 Legs et fondations sans personnalité juridique

- 9233. 1030 Fds Haefli Meylan
- 9233.5000 Fds Helms-Weyermann - formation prof. ;

iv) au compte 2940 Réserve de politique budgétaire

- 9233.8020 Fds attribution CITS reporté
- 9281.5000 Rés. Bâtiments scolaires ;

v) au compte 1010 Créances envers tiers

- 9282.2200 Rés. pour Perte sur Débiteurs.

b) de dissoudre les fonds de réserve suivants au bouclage des comptes 2026, pour couvrir l'amortissement des dépenses d'investissement concernées, selon les conclusions des préavis respectifs. :

i) 9282.1000 Rés. pour Investissements futurs (préavis 12/2025)

ii) 9282.1616 Rés. préavis 16/2016 - Révision du PGA

iii) 9282.2205 Rés. préavis 05/2022 - Cr. étude Esplanade

iv) 9282.2209 Rés. préavis 09/2022 - Cr. étude site scolaire



- v) 9282.2210 Rés. préavis 1 0/2022 - 2e étape chemins AF
- vi) 9282.2412 Rés. préavis 12/2024 - sécuris. éboul. Fenil

- c) de reclasser les immobilisations suivantes du patrimoine administratif au compte 1084 Bâtiments PF
 - i) 9141.2119 Rénovation bâtiment pinte du Châtelard
 - ii) 9141.2301 Rénovation bâtiment pinte du Châtelard (complément)
 - iii) 9141.2405 Rénovation immeuble CT3
 - iv) 9141.2513 Crédit d'étude & construction transformations CH2

Mme la Présidente demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 04/2026 Ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ; le fasse savoir par un levé de main.

Le préavis 04/2026 est accepté à la majorité, 0 NON, 3 ABSTENTIONS.

10. Préavis no 05/2026 Comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ;

Mme la Présidente demande si Mme Stucki, membre de la commission désire s'exprimer ?
Ce n'est pas le cas, elle ouvre la discussion générale. La parole n'est pas demandée, la discussion est close et elle procède au vote.

Conclusion :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'adopter les comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Mme la Présidente demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 05/2026 Comptes 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) ; le fasse savoir par un levé de main.

Le préavis 05/2026 est accepté à l'unanimité.

11. Préavis no 06/2026 Comptes 2025 du Fonds Culturel Riviera ;

Mme la Présidente précise que Corsier-sur-Vevey n'a eu aucun représentant à la commission intercommunale de gestion chargée de l'examen des comptes du Fonds Culturel Riviera.
Elle donne lecture de la conclusion du rapport de cette commission intercommunale. Elle ouvre la discussion.

Mme Carvi Stucki (C) pose une question concernant la page 2, Fondation Montreux Chorale Festival, la subvention n'a pas été utilisée, elle demande si des subsides seront maintenus pour ce groupement.



M. Bernard Schär, Municipal précise que cette fondation Montreux Chorale Festival, a été mise en place pour organiser des concours internationaux. En 2025, elle n'a pas déposé de demande ou organisé de concours. Pour 2026, l'argent sera versé à cette fondation qui cherche à se renouveler et doit penser à son avenir. Le FCR est entré en matière sur une demande exceptionnelle pour l'organisation d'un concert particulier que cette fondation coorganise avec d'autres organismes en 2026.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. Mme la Présidente procède au vote.

Conclusion :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis

ouï le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet

décide

- d'adopter les Comptes 2025 du Fonds culturel Riviera

Elle demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 06/2026 Comptes 2025 du Fonds Culturel Riviera ; le fasse savoir par un levé de main.

Le préavis 06/2026 est accepté à l'unanimité.

12. Préavis no 07/2026 Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ;

Mme la Présidente donne la parole à M. Patrick Groux, rapporteur de la commission des finances pour lecture des conclusions du rapport.

M. Patrick Groux (C) rappelle que la Municipalité a décidé que la COFIN traiterait cet objet, mais d'autres communes ont procédé autrement en nommant des commissions ad hoc. Il donne lecture des conclusions.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale.

Mme Leila Khouri Dagher (C) demande à M. Groux de préciser ses propos, comment la commune bénéficie des billets d'entrées du musée Chaplin qui est privé ?

M. Patrick Groux (C) précise qu'il s'agit de rentrées sur le territoire. Indirectement par les impôts et par les rentrées fiscales il y a un bénéfice, car énormément de monde vient sur le territoire pour visiter le musée. Corsier-sur-Vevey est l'une des communes qui est bénéficiaire, car elle ne paie quasiment rien avec la taxe de séjour, au vu du peu d'hôtels qu'il y a sur la commune.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close et Mme la Présidente procède au vote.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes.

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey



vu le présent préavis
ouï le rapport de la Commission des finances

décide

d'adopter le présent préavis relatif au comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera - Villeneuve

Mme la Présidente demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 07/2026 Comptes 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera-Villeneuve ; le fasse savoir par un levé de main.

Le préavis 07/2026 est accepté à la majorité, 0 NON, 3 ABSTENTIONS.

13. Préavis no 08/2026 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2025.

Mme la Présidente indique que le rapport de gestion de la Municipalité (préavis municipal) sera traité en premier.

Elle donne la parole à Mme Cork Levet rapportrice de la Commission de gestion qui donne lecture des conclusions du rapport.

Mme Françoise Cork Levet (VG) précise que la commission de gestion a eu beaucoup d'activités et a apprécié le fait que la Municipalité se soit occupée très sérieusement du développement et de la gestion du parc arboré. Il y a eu beaucoup de travail, des dizaines de réunions avec la Municipalité. Elle précise que la commission de gestion remercie chaleureusement la Municipalité. Elle donne lecture des conclusions du rapport.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le préavis. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Elle passe au traitement des annexes du rapport de gestion de la Municipalité, par chapitre.

Page 3	Rapport de l'auditeur sur les comptes annuels
Page 4	Liste des ententes intercommunales
Page 5-10	Comptes de la déchèterie de Praz-Libon et rapport d'activité
Page 11-34	Comptes du BTI (Bureau Technique Intercommunal) et rapport d'activité
Page 35-37	Rapport d'activités de la CORAT Riviera (Commission consultative régionale pour l'Aménagement du Territoire)
Page 38-42	Rapport d'activités de la Commission Prévention Riviera
Page 43-45	Bref résumé de l'exercice 2025 de l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale Riviera)
Page 46-65	Rapport d'activités du SAI (Service des Affaires Intercommunales de la Riviera)
Page 66-67	Rapport d'activités de Agglomération Rivelac

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Elle passe en revue les comptes 2025, en procédant également par chapitre.

Page 3	SOMMAIRE
Page 5	COMPTES DE RESULTAT : RECAPITULATION PAR SERVICE
Page 6-11	ADMINISTRATION GENERALE
Page 12-13	FINANCES
Page 14-25	DOMAINES & BÂTIMENTS
Page 17-35	BATIMENT



M. François Morier-Genoud (VG) Compte 3182 00, frais de télécommunication pour la conciergerie, CHF 4'779.-, il s'interroge sur ces frais de télécommunication élevés.

M. Bernard Schär, Municipal explique qu'il s'agit de frais d'abonnements de téléphones mobiles pour plusieurs collaborateurs de la conciergerie et d'un raccordement fixe pour le service de conciergerie dans l'établissement scolaire.

Page 6-35 TRAVAUX

M. Jérôme Ghedira (VG) page 31 - Éclairage public 431, ligne 3143.01, au bas du compte il y a un montant de CHF 6'129, 25, il se questionne sur l'écart entre le budget et les dépenses réelles pour l'extension de l'éclairage public.

M. Bernard Schär, Municipal indique que le budget portait principalement sur le remplacement de luminaires au mercure et fluo compact ainsi que de la mise sous compteur. Il précise que de nombreux remplacements ont déjà été effectués en 2024, limitant les travaux en 2025.

Page 36-37 INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES

M. François Rittmeyer (VG) page 37 - 581, Chapelle des Monts, 3120.00 Eau et énergie : dans le rapport de la commission de gestion, il est demandé les raisons de la forte augmentation de la consommation d'énergie. La réponse municipale précise que les investigations sont en cours. Il demande d'informer le Conseil des résultats de ces investigations.

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise qu'ils sont à bout touchant, mais des éléments sont manquants, les informations seront transmises au prochain Conseil.

Page 38-39 POLICE & SECURITE

Page 40-43 OEUVRES SOCIALES

M. Roch Genoud (A) page 41 - 651 service du feu Corseaux/Corsier, loyer avec CHF 5'000 à charge, il demande pourquoi la commune paie un loyer pour la caserne du service du feu si elle en est propriétaire avec Corseaux.

M. Bernard Schär, Municipal clarifie qu'il y a un loyer à charge, car il y a une refacturation de l'ASR par les communes concernées, mais la commune perçoit un revenu supérieur à ce loyer, partagé à part égale entre Corsier et Corseaux.

Arrivée d'un conseiller.

Page no 44-45 RECAPITULATION PAR NATURE

Page no 46-47 DETERMINATION DU CASH-FLOW & TABLEAU DE FLUX DE FONDS

Page no 48-51 BILAN : ACTIFS

Page no 52-55 BILAN : PASSIFS

M. François Rittmeyer (VG) Page 55 - 928 Fonds de réserve, 9281.5000 Réserve bâtiments scolaires : dans le rapport de la commission de gestion à la page 30, trois questions ont été posées à la Municipalité.

- Pourquoi cette réserve est-elle si faible compte tenu de ce qui nous attend ?
- Pourquoi aucun apport n'a été fait en 2025, malgré les comptes positifs ?
- Pourquoi n'économisons-nous pas en vue de ce gros investissement ?

Dans sa réponse, la Municipalité répond à la première question, mais pas aux deux autres. Il les résume comme suit : Pour quelle raison la Municipalité ne met aucun fond de côté pour la réalisation de l'agrandissement du site ? Certes, l'endettement est faible, mais il demande s'il ne faut pas éviter de simplement financer ces importants travaux par l'emprunt ?



M. Bernard Schär, Municipal comprend les inquiétudes M. Rittmeyer. Il explique qu'avec le passage au MCH2, ces réserves perdent leur intérêt comptable. Les réserves sont des écritures comptables et non de l'argent liquide (bas de laine). Pour le projet du futur collège, la priorité est la disponibilité réelle des fonds (liquidités) pour gérer l'emprunt. En prévision de ce changement, la commune a décidé de ne plus alimenter cette réserve dès 2025-2026.

M. François Rittmeyer (VG) revient sur le fait qu'il y a eu une réponse à la première question, il souhaite que la commune dépense moins en prévision de cet investissement gigantesque. Il demande pourquoi la commune n'économise pas en vue de cet investissement.

M. Bernard Schär, Municipal précise que pour la commune, cela a été souligné par la COGEST; la situation est saine, avec très peu de dettes, lesquelles sont entièrement couvertes par les liquidités disponibles.

Si la commune ne "met pas plus de côté", c'est parce qu'elle finance des projets jugés urgents ou nécessaires, souvent en réponse directe aux demandes du Conseil communal.

Se "serrer la ceinture" davantage obligerait la Municipalité à refuser les demandes et projets émanant du Conseil en dehors du fonctionnement courant.

M. Damien Chenevard (A) salue la gestion prudente de la Municipalité, avec un bénéfice encourageant, mais il reste réaliste sur ces résultats.

Près de la moitié des passifs transitoires sont liés à la péréquation, ce qui pèse lourdement sur les comptes. Il demande quelle sera la stratégie à moyen terme pour faire face à l'explosion de ces coûts et quel est la capacité de la commune à se projeter.

M. Bernard Schär, Municipal répond que la commune n'a aucune prise sur la péréquation, car le calcul dépend de la situation financière de toutes les autres communes, ce qui est imprévisible. Le Canton pilote ce système complexe de redistribution sans en tirer profit, en se basant sur les résultats comptables de fin d'année.

À cause de rentrées fiscales "exceptionnelles et imprévues", la commune est passée de bénéficiaire (elle recevait de l'argent) de la péréquation à contributrice (elle en donne aux autres communes).

Bien que ce flux dépende de l'impôt exceptionnel, il s'inscrit dans un cadre légal accepté par toutes les communes.

M. Damien Chenevard (A) s'est mal exprimé, sa question ne porte pas sur le contrôle du calcul de la péréquation, mais sur la gestion du bénéfice actuel.

Les dépenses liées à la péréquation passent de 2 millions à plus de 3 millions, ce qui pèse sur le budget.

Il demande s'il serait possible d'utiliser l'excédent financier de cette année pour constituer des provisions ou des réserves, afin de sécuriser les futurs investissements importants comme le collège.

M. Bernard Schär, Municipal le mécanisme de la péréquation intercommunale repose sur des règles strictes et figées. Concrètement, suite à des recettes fiscales exceptionnelles provenant des entreprises en 2025, le Canton facture automatiquement une contribution à la péréquation correspondant à 50 % de ce surplus. Bien qu'elle ne puisse pas modifier ce taux (par exemple passer à 60 %) en raison de la rigidité du calcul, le solde restant pour la commune demeure très important après ce prélèvement.

Mme Leila Khouiri Dagher (C) demande une explication en terme simple du MCH2. Elle demande si le Canton ne veut plus que les communes fassent des réserves et passent pour pauvres alors qu'elles sont riches.



M. Bernard Schär, Municipal précise que le passage au modèle MCH2 vise à harmoniser la comptabilité pour faciliter les comparaisons entre les cantons et les communes suisses. Bien que le Canton de Vaud et la commune soient parmi les derniers à l'adopter pour le budget 2027, ce changement est avant tout structurel.

L'objectif est d'utiliser une "comptabilité" identique partout en Suisse pour permettre des comparaisons,

Cette réforme ne modifie ni la fortune réelle, ni la dette, ni les investissements, elle change uniquement la manière de présenter les chiffres.

Les réserves budgétaires spécifiques disparaissent. Au lieu d'écritures pour chaque projet, c'est le compte de fortune de la commune qui centralise désormais ces montants.

Il s'agit d'écritures comptables et non de mouvements d'argent liquide (le fameux "bas de laine").

M. Vincent Volet (C) selon les pages 20 et 21 la Chaux, dans le cadre de l'entretien et du système d'alimentation en eau, il demande quels étaient les éléments ou les zones arrosées à "La Chaux"?

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise qu'il s'agit d'une conduite d'eau située sur la partie supérieure de la route et qui nécessitait une rénovation complète. Cette conduite permet d'acheminer l'eau jusqu'à la ferme de la Chaux, assurant ainsi l'arrosage et l'alimentation du site

M. Vincent Volet (C) demande ce qui est arrosé

M. Pierre-André Debétaz, Municipal précise que la conduite existante fait partie du système d'arrosage pour abreuver les bêtes.

Mme Françoise Cork Levet (VG) indique qu'ayant fréquenté ce cénacle depuis 1977, elle termine son mandat cette législature. Elle souhaite rompre une lance et tiens à plaider pour une plus grande transparence. Elle a souvent interpellé la Municipalité en posant diverses questions sur la complexité des écritures comptables et des réserves financières. Pour la prochaine législature, elle demande à ce que les préavis soient rédigés dans un langage clair et accessible. En tant qu'élus, le Conseil représente les citoyens, il est donc essentiel que les dossiers soient compréhensibles par tous, et non réservés à des experts.

M. Bernard Schär, Municipal comprend la remarque de Mme Cork. Le dossier MCH2 est très technique et, malgré les efforts de la Municipalité, il reste difficile à vulgariser. Il précise qu'il y avait des séances d'information prévues pour aider les conseillers à mieux le comprendre. Il regrette qu'aucune question n'ait été posée sous le point concernant le préavis, et ce d'autant plus que le boursier est présent pour répondre aux interrogations sur les points techniques.

Mme Leila Khouri Dagher (C) demande si le M. le boursier peut donner plus de détails sur le fonctionnement du MCH2 et sur la gestion des réserves ?

Mme la Présidente demande au Conseil s'il est d'accord que M. le Boursier puisse prendre la parole ?

M. Bernard Caron (VG) n'est pas d'accord sur le fait d'ouvrir la discussion sur ce sujet, car le préavis a été voté.

Mme la Présidente estime qu'il s'agit de précisions complémentaires qui peuvent être données, même si le préavis a été voté. Le Conseil donne son aval pour que le boursier puisse donner des précisions.

M. le Boursier précise que les réserves existent toujours, sous la norme MCH2, elles sont principalement regroupées dans la « réserve de politique budgétaire », mais les réserves de préfinancements, qui concernent les investissements, existent également toujours.



Auparavant, il était possible d'amortir un investissement d'un seul coup grâce à une réserve. Désormais, l'amortissement doit obligatoirement être étalé sur plusieurs années. La réserve sert alors à équilibrer ces charges annuelles d'amortissements, mais uniquement au niveau du résultat extraordinaire.

Le problème c'est que la santé financière de la commune est évaluée sur le résultat d'exploitation. Si ce résultat est mauvais, des mesures d'assainissement (économies forcées) seront déclenchées.

Donc même si la commune a des réserves, elles ne comptent plus dans le calcul qui juge si la commune est en bonne santé financière, car leur utilisation intervient au niveau du résultat extraordinaire et non du résultat d'exploitation.

Mme Leila Khouri Dagher (C) demande si le but est d'interdire les remboursements immédiats et que la commune s'endette.

M. le Boursier précise qu'il faut distinguer deux concepts : la réserve comptable et la trésorerie. Pour réaliser un investissement (comme un collège), c'est la trésorerie qui compte. S'il n'y a pas d'argent liquide, la commune doit emprunter, même si la réserve comptable affiche plusieurs millions. La réserve comptable est une inscription qui sert à équilibrer les résultats et les amortissements. Elle ne garantit pas que l'argent soit disponible.

Il y a une différence majeure entre la comptabilité (les réserves) et les liquidités réelles dont dispose la commune.

M. Bernard Schär, Municipal profite des renseignements donnés, pour préciser que le budget 2027 sera présenté selon la norme MCH2. Comme l'an passé, une séance d'information dédiée aux conseillers communaux sera organisée cet automne.

Il s'agira d'un moment lors duquel il sera possible d'échanger et poser des questions, pour comprendre ce nouveau plan comptable et analyser la santé financière de la commune.

Le budget sera ensuite formellement présenté pour approbation en décembre. Ce sera l'occasion d'exercer le jeu démocratique en proposant des amendements ou des modifications.

Le boursier et lui-même invitent cordialement les conseillers à participer à cette séance de présentation intermédiaire.

Mme la Présidente espère que les conseillers seront nombreux lors de cette séance.

M. Patrick Groux (C) précise que la commission des finances souhaite rappeler qu'il n'y a aucune modification concernant le cash-flow, soit la capacité de la commune à s'autofinancer via ses entrées et sorties d'argent. Les comptes seront désormais regroupés en un compte de réserve unique.

Les amortissements extraordinaires disparaissent, et les durées d'amortissement seront désormais imposées par la Fédération et le Canton.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, Mme la Présidente procède au vote.

Conclusion :

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

vu le présent préavis no 08/2026 sur la gestion et les comptes pour l'année 2025,
vu le rapport de la Commission de gestion chargée de rapporter sur ces objets,

décide

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2025 tels que présentés ;



- d'approuver la gestion et donner décharge à la Municipalité pour l'année écoulée ;
- de donner décharge à la Commission de gestion 2025 pour son mandat.

Mme la Présidente demande que celles et ceux qui sont en faveur de l'adoption du préavis no 08/2026 Rapport de gestion de la Municipalité et comptes communaux 2025 le fasse savoir par un levé de main.

Le préavis 08/2026 est accepté à l'unanimité.

14. Rapport de la commission de gestion

Mme la Présidente indique que le bureau remercie la CoGest, notamment M. Keller Président, Mme Cork Levet rapporteuse ainsi que les membres pour cet excellent travail qui compte beaucoup pour le Conseil.

Elle donne la parole à la CoGest si elle souhaite faire un commentaire au sujet de son rapport ou de son travail tout au long de cette année. La COGEST n'a pas de précision à donner.

La discussion générale est ouverte.

M. François Rittmeyer (VG) indique qu'une liste de questions et réponses concernant le patrimoine arboré sera transmises aux conseillers pour que ceux qui sont intéressés en prennent note. Il les encourage vivement à la consulter, car elle contient des éléments très intéressants

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Motions, postulats et projets rédigés

Le bureau n'a reçu aucun dépôt.

16. Interpellations du groupe des Verts : « solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire »

Mme la Présidente précise, comme mentionné plus tôt, que cette interpellation a été envoyée par courriel en date du 2 juin 2026. Elle ouvre la discussion.

M. Cédric Desmet, Municipal remercie M. l'interpellateur pour ses questions. Il indique que le projet prévoit déjà des panneaux solaires sur toutes les surfaces disponibles (collège, bibliothèque, crèche, APE). Comme cela ne suffira pas à couvrir la consommation durant les cours, des solutions de stockage sont étudiées pour maximiser l'autoconsommation. Les architectes étudient l'option d'utiliser les façades et rendront un avis technique le 17 juillet. Les possibilités sont toutefois limitées par l'exposition et la proximité d'un bâtiment classé (le Château).

Bien que l'idée soit louable, un financement participatif (crowdfunding) est un système plus coûteux qu'un emprunt classique (actuellement à 1,4 %) et sa gestion administrative serait trop lourde pour les ressources de la Commune. Le financement direct via emprunt sera privilégié. Il espère avoir répondu aux questions.

Mme la Présidente demande à M. Rittmeyer s'il est satisfait de la réponse municipale ou s'il souhaite, ou tout autre membre du conseil, proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution ? Ce n'est pas le cas, le sujet est clos.

17. Vœux, questions, divers et propositions individuelles

Mme la Présidente précise qu'afin d'éviter la dispersion des sujets, qu'un nouveau sujet n'est abordé qu'après la clôture du précédent.



Mme Anne Volet (A) précise qu'avec le retour des beaux jours, il y a une forte augmentation des grillades au Parc Chaplin. Bien qu'une zone soit déjà aménagée à cet effet, de nombreux usagers utilisent des grills portables au centre du parc, notamment à proximité des places de jeux. Cela engendre des risques de sécurité pour les enfants (qui courent, jouent au ballon) et des problèmes de propreté, comme des braises abandonnées dans l'herbe.

Elle demande si l'usage de grills portables est autorisé sur toute l'étendue du parc ou s'il existe une restriction spécifique ?

M. Michel Ceppi, Municipal précise qu'il n'existe pas de règlement formel pour encadrer ces grillades et qu'il faudrait peut-être en créer un. Il compte avant tout sur le civisme des usagers. Il y a des interventions ponctuellement pour sensibiliser les gens, notamment parce que les grills en aluminium brûlent et marquent le gazon. Si la création d'un règlement est à étudier, il constate que les interdictions déjà signalées (vélos, musique) sont souvent ignorées malgré les panneaux. L'idée, c'est que tout le monde participe pour que chacun apprenne à respecter le parc.

M. Cyril Pargaud (C) aimerait savoir, suite au rejet du projet de bâtiment préscolaire par la population de Jongny, s'il y a déjà des conséquences prévisibles sur le projet de bâtiment scolaire de Corsier ou si c'est trop tôt pour le définir.

M. Cédric Desmet, Municipal précise qu'il n'y aura aucun impact sur le projet de bâtiment scolaire, car celui-ci est définitif. La question actuelle est de trouver des pistes pour les enfants scolarisés à Jongny. Il ne reste que 70 places en UAPE alors que 98 enfants sont inscrits en priorité 1, sans compter les autres besoins pour la pause de midi. Une séance est prévue demain matin pour chercher des solutions d'urgence à proposer à la population pour la rentrée. En résumé, le projet scolaire à Corsier-sur-Vevey est maintenu, cela n'a pas d'impact pour la commune.

M. Tiago Ribeiro (VG) remercie son préopinant pour cette intervention qui doit inspirer les collègues qui siégeront durant la prochaine législature. Il aimerait attirer l'attention des futurs délégués à l'ASICC sur un point essentiel : si le vote de Jongny est souverain, ce dernier ne doit pas occulter le principe de solidarité entre les communes. Les délégués élus à l'ASICC devront le rappeler fermement au sein de l'association.

Il est inquiet de voir des craintes financières s'installer au détriment des familles en attente. Il précise que le rôle politique est de défendre le projet de collège et de rassurer la population sur sa viabilité financière.

Si chaque commune du Cercle rejette systématiquement les projets d'extension, de renouvellement de crèches ou de développement de nouvelles structures par peur des coûts, il estime que cela mènera tout le monde droit dans le mur. À terme, ils perdront toute crédibilité pour réclamer de nouvelles places de crèches pour la région.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que ce dossier ne concerne pas que Jongny, mais touche de nombreux enfants des Monts-de-Corsier et du Mont-Pèlerin. Il est crucial pour la Municipalité d'obtenir le soutien du Conseil pour éviter l'échec d'un projet où un million de francs a déjà été investi.

Il précise que le préavis pour le crédit de construction sera bientôt prêt. La mise à l'enquête est prévue pour septembre afin d'avancer rapidement sur cette crèche définitive, qui remplacera la structure provisoire.

L'UAPE proposera des places supplémentaires, l'accueil passera de 70 à 100 places. Ce besoin est immédiat, car ce nombre d'inscriptions est déjà atteint aujourd'hui.

Il précise que la situation est à flux tendu, il faut prioriser les parents qui travaillent. Offrir ces places est essentiel pour permettre aux parents de travailler et, par extension, de financer le budget communal via leurs impôts.

M. François Rittmeyer (VG) demande ce qu'il s'est passé ?



M. Cédric Desmet, Municipal précise que le besoin en UAPE et en crèche est présent et avéré, mais la structure actuelle (sous la salle de sport) est provisoire. Le Canton met un ultimatum et il existe un risque que l'autorisation d'exploiter soit retirée, ce qui créerait une impasse immédiate. Le "Nouveau Collège" de Jongny est une passoire énergétique impossible à rénover selon les normes modernes et les besoins énergétiques. Le choix de le démolir était une décision technique des architectes.

Le projet a été critiqué pour son coût (13 millions) par rapport à l'ajout d'une seule classe. En réalité, le projet était bien plus riche : une salle de classe, cuisine scolaire, salles modulables, salle de rythmique, une UAPE de 120 places et une crèche de 44 places. La campagne a fait un focus sur la destruction d'un collège pour la création d'une salle de classe supplémentaire, pour un coût de 13 millions d'argent public.

Suite au rejet de ce projet par référendum spontané, aucune solution à court terme n'émerge pour résorber les listes d'attente, ce qui pénalise les familles.

M. Olivier Schorer (VG) remercie la Municipalité pour sa réponse à l'interpellation et les mesures mise en place.

M. Florian Volet (A) demande, concernant le projet de collège, si la possibilité d'une surélévation future des bâtiments a été anticipée pour faire face à la croissance démographique ? Plus précisément, les structures prévues (notamment UAPE) sont-elles conçues pour supporter un développement en hauteur ? Est-on prêt techniquement pour les besoins d'une population suisse en pleine augmentation ?

M. Cédric Desmet, Municipal indique que la surélévation a bien été anticipée. Ils attendent des architectes une estimation des surcoûts pour des fondations renforcées sur le bâtiment UAPE/Crèche, afin de permettre un futur étage.

Pour le bâtiment du collège, aucune surélévation n'est pas possible car la limite légale de trois niveaux est atteinte.

Par contre une surélévation serait possible au niveau de l'UAPE 100 places, il a déjà été prévu pour libérer rapidement 25 places en UAPE, il faudrait déplacer les élèves de 7-8ème vers l'espace cafétéria (avec les plus grands 9-11).

M. Florian Volet (A) pose une question concernant la protection incendie et les voies d'évacuation. Il est impératif d'avoir une réflexion approfondie sur ces normes, qui sont souvent le principal obstacle aux réaménagements futurs. Trop souvent, des solutions jugées "possibles" sur le papier s'avèrent finalement irréalisables à cause de contraintes techniques.

M. Cédric Desmet, Municipal précise que ces éléments seront vérifiés, ce point sera abordé lors de la séance du 17 juillet pour assurer une anticipation.

Mme Marie Dufour (VG) aimerait relayer une interrogation des riverains concernant l'accès et le parking de la future UAPE. Afin de préserver l'espace des jardins, ils se demandent si les places de stationnement et la zone de dépose-minute pourraient être aménagées en souterrain. Cette variante a-t-elle déjà été étudiée par les architectes ou serait-il possible de l'envisager ?

M. Cédric Desmet, Municipal précise qu'un parking souterrain serait impossible au niveau du budget et qu'il est indispensable de rester dans les limites financières fixées pour ce projet.

Le parking est principalement destiné à des « dépose-minute » (15 min), ce type d'usage rapide n'est pas compatible avec un parking souterrain.

Le souhait est de privilégier une végétalisation maximale en surface pour éviter les îlots de chaleur. Pour les jardins communautaires, l'idée est d'en créer dans d'autres zones plus appropriées.

Une place de jeux sera créée côté Tourmaline et les places de stationnement serviront aux enseignants itinérants la journée et seront ouvertes aux citoyens le soir.



Mme Martine Meier (C) relaie les interrogations du collectif DaC concernant les jardins collectifs situés à côté de l'école. Ses membres ont reçu un avis leur demandant de libérer les parcelles pour la fin de l'année. Etant donné que les travaux de construction n'ont pas encore débuté, elle demande pourquoi exiger cette libération si tôt ?

M. Cédric Desmet, Municipal les usagers ont été prévenu tôt pour leur éviter des investissements inutiles. Si le planning le permet, des délais seront accordés, mais la priorité est de ne pas laisser les gens cultiver pour rien.

Les jardins du DaC laisseront place aux pavillons provisoires une fois la crèche terminée. Le déménagement est prévu pour l'été 2028, impérativement durant les vacances scolaires.

Ces structures sont vitales pour proposer les classes nécessaires jusqu'en 2031 selon les chiffres réels des naissances. Tout retard ou toute opposition sur le futur collège serait critique, car il n'y a aucune autre solution de repli.

Mme Martine Meier (C) concernant la ferme de la Chaux, elle demande si l'eau provient de la source située de l'autre côté de la route

La Municipalité confirme que c'est le cas.

Mme Martine Meier (C) a remarqué que du bétail s'abreuve au bas du terrain, où un tuyau déverse de l'eau en continu. Puisqu'il s'agit d'une source naturelle, ce débit constant ne constitue pas un gaspillage d'eau ce qui la rassure.

M. Roch Genoud (A) pour répondre à Mme Meier, il rappelle que la Municipalité avait prévu, avec l'accord du Conseil précédent, de créer des jardins aux Monts de Corsier. Comme ces surfaces n'ont jamais été utilisées, il pense qu'il serait intéressant d'étudier cette piste pour proposer une solution de remplacement aux personnes qui perdent leur jardin.

M. Tiago Ribeiro (VG) au nom de son groupe, il tient d'abord à remercier sincèrement tous ceux qui siègent ce soir pour la dernière fois. Au-delà des divergences, c'est le service du bien commun qui a guidé les actions du Conseil.

Il adresse un hommage tout particulier à M. Bernard Caron. Comme le soulignait le journal « Le Courrier » en 2023, son parcours de vie est exceptionnel : fils de déporté, footballeur semi-professionnel, puis fonctionnaire haut placé sous la présidence de François Mitterrand, son parcours force le respect. Malgré ce parcours de vie, il a choisi en 2016 de s'engager avec humilité et ferveur pour la petite commune de Corsier-sur-Vevey.

Il précise que M. Bernard Caron n'est pas seulement un élu, c'est un homme de convictions qui n'a jamais cessé de défendre les plus fragiles. Il le remercie pour sa sagesse, son amitié et ces luttes partagées. Il lui souhaite « Bon vent, camarade ! ».

M. Bernard Caron (VG) tient à remercier chacun, au-delà des clivages politiques, il est convaincu que nous partageons la même terre et qu'il faut apprendre l'entraide. Son engagement, notamment au sein du Moulin et de CARITAS, vise à ne laisser personne de côté. Il a d'ailleurs accueilli bénévolement des personnes en difficulté pour les aider à se réinsérer. S'il n'est pas croyant, il croit profondément en l'être humain et en une solidarité concrète.

Applaudissements de l'assemblée.

M. Xavier Fonjallaz (C) profite du moment des hommages pour saluer le bureau ayant œuvré durant la législature 2021-2026.

M. Fabrice Coppex 1er Vice-Président.

Mme Françoise Cork Levet 2ème Vice-Présidente.

Mmes Leila Khouri Dagher et Chantal Pfefferlée scrutatrices.

Mmes Manuela Marquis et Carvi Stucki, scrutatrices suppléantes.

Mme la secrétaire, pour son travail exemplaire, et Mme Rossier, l'huissière.



Il invite l'assemblée à les applaudir chaleureusement, avant d'adresser un merci tout particulier à leur "cheffe d'orchestre", Mme Laetitia Pieper, pour son travail et engagement pour le Conseil.
Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente indique que l'heure est venue pour elle de transmettre le flambeau après une année de présidence riche en rencontres. Elle remercie les conseillers pour la qualité des débats et pour leur engagement. Elle remercie le Bureau du Conseil, la Municipalité et tout particulièrement la secrétaire du Conseil communal pour son soutien inestimable. Elle quitte cette fonction avec gratitude. Elle exprime son émotion et son enthousiasme à l'idée de rejoindre la Municipalité dès le 1er juillet, en remerciant ses électeurs et souhaite un plein succès à son successeur.

Applaudissements de l'assemblée.

Mme la Présidente précise que la séance arrive à son terme, elle rappelle que la prochaine séance du Conseil se tiendra le lundi 14 septembre 2026, à 19h00 à la Chapelle des Monts.

Elle invite celles et ceux qui le souhaitent à rester après la séance pour échanger autour d'une petite verrée.

Au nom du Conseil communal

La Présidente


Laetitia Pieper



La secrétaire


Céline Morier



a. Communications municipales séance du 15 juin 2026

Conseil communal – Séance du 15 juin 2026

(transmis par courrier électronique)

ADMINISTRATION – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Arianne Rouge, Syndique

Remerciements : au terme de cette législature, la Municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées au sein du Conseil communal. Leur investissement a contribué au bon fonctionnement et au développement de notre Commune.

Nous adressons notre reconnaissance à Messieurs Kaelin et Liniger pour leur engagement au sein de la Municipalité durant ces dernières années. Nous souhaitons également la bienvenue à Madame Pieper et à Monsieur Decurtins, avec qui nous nous réjouissons de collaborer au cours de la prochaine législature.

Enfin, nous félicitons l'ensemble des personnes élues au Conseil communal et leur adressons nos meilleurs vœux de succès dans l'exercice de leur mandat au service de notre collectivité.

Municipalité 2026-2031 : la liste des dicastères de la Municipalité pour la prochaine législature vous sera transmise prochainement par courriel.

Assermentation des autorités : nous rappelons aux Conseillères et Conseillers concernés le rendez-vous du jeudi 18 juin pour l'assermentation des autorités par le Préfet. Le rendez-vous est prévu à 15h45 précises devant le Temple.

FINANCE – ÉCONOMIE - CULTURE - SOCIÉTÉ -TOURISME ET CULTE

Bernard Schär, Municipal

A vos agendas :

- **depuis le 20 avril et jusqu'au 26 juin 2026** au Parc Chaplin – Sport au parc (activités sportives gratuites). Cet événement est organisé par Trait-d'Union ;
- **Fête Nationale du samedi 1^{er} août 2026** dès 17h30 au Parc Chaplin (ou à la Grande salle en cas de mauvais temps), organisée par Trait-d'Union. Venez nombreuses et nombreux, petits et grands, pour célébrer la Fête Nationale du 1^{er} août. Programme attrayant pour tous avec, entre autres : atelier « lampions » et cortège, concert de Brandless Blues Band et Pacemakers. La cantine et le stand de pâtisseries seront tenus par la FSG Corsier-Corseaux et la Gym des Aînées ;
- **le dimanche 16 août 2026**, dès 13h30, au Parc Chaplin (Grande salle en cas de pluie) – Après-midi ABRACADAPARC pour les familles, avec spectacle de magie, concert participatif et atelier Digital Kids, dans le cadre de la saison culturelle communale. Animation gratuite ;



- **les vendredi 21 et samedi 22 août 2026** – Corsier en Fête vous promet un week-end rempli d'émotions, de retrouvailles et de souvenirs inoubliables. Programme complet sur <https://corsierenfete.ch>. ATTENTION : une partie du parking de la Planie sera fermé du 17 au 23 août ainsi que la rue Centrale le samedi 22 août de 07h00 à 13h00 ;
- **le samedi 22 août 2026** – Course Chaplin. Informations sur les courses et inscriptions gratuites sur www.coursechaplin.ch ;
- **le samedi 29 août 2026**, de 10h00 à 17h00, à la Grande salle – Vide-grenier organisé par le Collectif Demain-à-Corsier ;
- **le vendredi 4 septembre 2026**, à 16h00, à la salle de Château 2 – Conférence sur la cybersécurité, animée par un spécialiste de Sécurité Riviera. Événement organisé par les Seniors-à-Corsier. Un apéritif-buffet sera servi au Pavillon Chaplin dès 17h30 ;
- **le samedi 12 septembre 2026**, dès 19h00, au Pavillon Chaplin – MUSIC-Ô-PARC : concerts gratuits et ouverts à tous dans le cadre de la saison culturelle communale, mettant à l'honneur deux artistes suisses, notamment BASTOUN à 19h00 et SOPHIE DE QUAY à 20h30 ;
- **le dimanche 27 septembre 2026** – balade aux Monts organisée par la société de Développement ;
- **le vendredi 13 novembre 2026**, à 20h00, à la salle de Château 4 – Soirée COMEDY-CLUB dans le cadre de la saison culturelle communale, avec Adrien Lapien en maître de cérémonie, puis Bruno Peki, Daniel Dos Santos, Fiona Giarre et Cinzia Cattaneo. Billeterie ouverte en juillet sur le site www.trait-union-corsier.ch.

Interpellation « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey » : en référence à l'interpellation précitée, déposée par Mme Manuela Marquis lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2025, vous trouvez ci-dessous les réponses de la Municipalités aux différentes questions :

1. *Au sujet des mesures d'économies cantonales – La Municipalité a-t-elle identifié les programmes ou secteurs dans lesquels Corsier-sur-Vevey pourrait être directement impactée par les réductions prévues dans le budget cantonal 2026 ? – Certains partenariats, soutiens financiers ou prestations cofinancées risquent-ils d'être revus à la baisse ?*

La Municipalité a heureusement pu constater que les mesures d'assainissement proposées dans le projet du budget cantonal 2026 ont été modifiées durant le processus parlementaire, ce qui a permis d'atténuer les mesures d'économies. Néanmoins, soucieuse d'anticiper les impacts potentiels, la Municipalité a interrogé à ce sujet, l'Union des Communes Vaudoises (UCV), qui nous a apporté les réponses suivantes :

Parmi les principaux domaines touchés par les mesures cantonales d'économie, il est possible de ressortir :

A. Diminution de la subvention à la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE)
La diminution de 10 millions de la subvention à la FAJE pour l'exercice 2026 n'a aucune incidence sur la subvention socle des réseaux par la FAJE. La mesure est donc indolore pour la Commune. En effet, le subventionnement aux réseaux, grâce à quelques adaptations des flux financiers Canton-FAJE et en raison des réserves comptables de la FAJE, n'est pas impacté pour l'exercice 2026. Cela ne dit rien de la variation dans les budgets communaux des charges de l'accueil de jour, mais ce n'est pas cette mesure



cantonale à 10 millions qui aura un impact direct pour les communes en 2026. Lors des débats au Grand Conseil, cette mesure à 10 millions n'a pas été adoptée pour 2 exercices comme proposé par le Conseil d'Etat, mais uniquement pour 2026. Les débats repartiront donc pour le budget 2027.

B. Diminution subvention transports publics

Il n'y a pas d'entrée en vigueur, ou plutôt il y a un report d'entrée en vigueur, d'une nouvelle subvention (pourtant annoncée depuis longtemps) qui allégerait certaines dépenses de certaines communes.

Il s'agissait du subventionnement des abonnements de transport public pour les jeunes et la population AVS. Là aussi le débat s'annonce vif pour le budget 2027, respectivement le plan financier de retour à l'équilibre du Conseil d'Etat. La Commune de Corsier-sur-Vevey n'est pas concernée directement.

C. Diminution subventions forestières

L'impact dépend des projets de lutte contre le bostryche et de toutes les actions du Groupement Forestier de la Veveyse, dont Corsier-sur-Vevey est membre et des propriétaires forestiers à ce sujet. Il est donc difficile à évaluer, car il s'agit d'une réduction du montant attribué à cette subvention, mais pas d'un abandon. A noter que cette mesure d'économie était déjà en vigueur pour l'exercice 2025, car elle a été prise en urgence à la clôture 2024.

D. Report répartition gains immobiliers

Cette mesure de répartition différente des gains immobiliers a été balayée tant par la COFIN que par le Grand Conseil en 1er débat... le travail a été fait de la part de l'UCV ; cette dernière pouvant légitimement être assez contente du résultat de ses actions.

E. Répartition cohésion sociale

L'augmentation de la cohésion sociale reste importante et donc la participation des communes à cette augmentation, bien que réduite à 17% contre 33% par le passé, reste conséquente. Cependant, cette augmentation (répartie en Fr./ha) aurait été deux fois plus élevée sans l'accord UCV – Canton et la mise en œuvre de la NPIV. A noter cependant qu'entre le décompte prévisionnel et le budget du Canton, il y a un écart. En prenant les chiffres avancés dans le projet du budget cantonal, l'augmentation de la participation à la cohésion sociale des communes pour l'exercice 2026 se monterait à 25,5 millions alors que les chiffres du décompte prévisionnel avançaient 21 millions d'augmentation.

La Municipalité peut donc affirmer qu'il ne devrait pas y avoir en 2026 de partenariats et de prestations revues à la baisse.

2. *Concernant l'initiative cantonale « -12 % » – La Municipalité a-t-elle procédé à une estimation des conséquences possibles d'une diminution des recettes cantonales sur les finances de la commune ? – Quels types de mesures devraient être envisagés si des charges supplémentaires étaient transférées vers les communes ou si les revenus liés à la péréquation venaient à diminuer ?*

La Municipalité n'a pas procédé, à ce stade, à une estimation chiffrée des conséquences qu'une baisse des recettes fiscales cantonales pourrait avoir sur les finances communales. Une telle baisse n'aurait pas, en tant que telle, d'effet direct ou automatique sur les finances de la commune. Les conséquences possibles seraient avant tout indirectes et dépendraient d'éventuelles décisions du Canton visant à compenser cette diminution de recettes, comme par exemple par un transfert de charges vers les communes.



Dans l'hypothèse où l'initiative serait acceptée et conduirait effectivement à un transfert de charges, il conviendrait d'en analyser précisément la nature et l'ampleur. Il serait également nécessaire de tenir compte de l'évolution, d'ici là, des recettes fiscales communales. Ce n'est qu'à la lumière de ces différents éléments qu'il serait possible de déterminer si des mesures devraient être envisagées et, le cas échéant, lesquelles.

S'agissant de la péréquation intercommunale, la Municipalité relève qu'une baisse des recettes cantonales n'aurait pas d'incidence sur cette péréquation (dite horizontale), qui dépend des ressources des communes entre elles et non des recettes du Canton.

3. *Au sujet de la défense des intérêts communaux – La Municipalité prévoit-elle de participer à des démarches collectives (par ex. Via l'Union des Communes vaudoises ou d'autres structures intercommunales) afin de faire valoir les préoccupations des communes face à ces évolutions ? – Envisage-t-elle de prendre position publiquement sur l'initiative « - 12% », compte tenu des risques qu'elle pourrait représenter pour les finances communales ?*

La Commune est membre de l'UCV et compte maintenir son adhésion à cette association qui représente bien et défend efficacement les intérêts des communes membres, notamment face aux velléités du Canton. La Municipalité étudiera avec attention les propositions que l'UCV pourrait formuler au sujet de cette initiative cantonale.

BÂTIMENTS – TRANSPORTS – VIGNES - DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pierre-André Debétaz, Municipal

Immeuble communal de la rue du Château 2 : les démarches en vue de la signature du bail avec les trois doctresses qui occuperont les combles progressent favorablement, en perspective du lancement de leurs travaux et d'une ouverture prévue au second semestre 2027.

Suite à la révision des besoins scolaires, la création des trois salles de classes au rez de Château 2 ne s'avère pas suffisante. En effet, afin de couvrir les ouvertures de classes nécessaires jusqu'en 2031, soit entre six et huit classes, il est indispensable de conserver les pavillons provisoires. Une fois la crèche déplacée dans le nouveau bâtiment de la Condémine, le rez sera transformé en quatre salles de classes, en sus des salles déjà existantes à l'étage. Ceci après déplacement des pavillons au sein de l'enceinte scolaire, entre Collège 5 et la collège Pléaides. En effet, la construction de la salle de sport s'étendra jusqu'à l'emplacement actuel des pavillons.

Ceci représente une économie conséquente quant au préavis voté. Ce qui permet d'accueillir les bureaux administratifs de l'ASICC dès avril 2027, date qui correspond à la fin du bail à l'avenue Reller, à Vevey.

Extension du collège, crèche et UAPE : les premiers mandats d'ingénieurs ont été adjugés. Cette étape permettra le dépôt, courant septembre, le dossier de mise à l'enquête publique du premier bâtiment (Crèche et UAPE, parking et déplacement des pavillons provisoires). Les plans intérieurs ont été validés par les directions pédagogiques concernées. Les validations sont en cours auprès du SCAJE (Service cantonal de l'accueil de jour des enfants).

ECA : les faits marquants et les chiffres clés de l'ECA pour l'année 2025 peuvent être consultés à l'adresse : <https://ra25.eca-vaud.ch>.

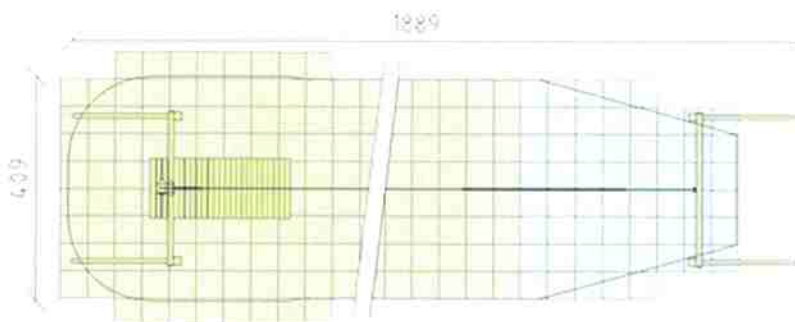
VOIRIE – GESTION DES DÉCHETS – ROUTES ET CHEMINS - FORETS

Michel Ceppi, Municipal

Routes et chemins : la route de l'Esplanade est rouverte à la circulation. Les nouveaux arrêts « Corsier – Esplanade » et « Corsier – Village » seront en service à partir du 15 juin 2026.

Parc Chaplin : en réponse à la question de M. Florian Volet en lien avec la zone de chute de la tyrolienne, nous vous informons de ce qui suit :

La zone verte est en gazon considérée comme zone de chute de moins d'1 m de Haut. La zone bleue est la zone de chute nécessaire pour une chute maximum de 1,8 m de haut. Il était nécessaire de mettre en place 14.5 m² selon les normes du constructeur, nous avons mis en place 21 m² afin d'éviter les coupes des dalles amortissantes.



Déchèterie intercommunale de Praz-Libon : en réponse à l'interpellation « une déchèterie au service de la population », nous vous confirmons que la Municipalité est consciente de cette situation. Elle a pris et va encore prendre des mesures concrètes afin de rétablir un climat serein et garantir un accueil conforme aux attentes de la population. Ainsi :

- un changement de personnel a été effectué au sein de l'équipe en charge de l'exploitation de la déchèterie ;
- une formation spécifique à l'accueil du public et à la communication a été dispensée au personnel concerné, afin de renforcer les compétences relationnelles et d'assurer des échanges respectueux, constructifs et professionnels avec les usagers.

La Municipalité est convaincue que ces mesures permettront d'améliorer significativement la qualité de l'accueil et le bon fonctionnement du site. Une attention particulière continuera d'être portée aux citoyens afin de mieux les informer et les conseiller. Les retours des utilisateurs seront pris en compte afin d'évaluer l'efficacité des actions entreprises et, si nécessaire, d'adapter encore les pratiques en vigueur.



La déchèterie de Praz-Libon constitue une infrastructure essentielle pour notre commune. La Municipalité entend poursuivre ses efforts afin que celle-ci reste un lieu fonctionnel, accueillant et apprécié de l'ensemble de la population.

Plantation d'arbres majeurs : nous vous informons que quatre arbres majeurs ont été plantés en avril dernier dans la cour des collèges (dans des bacs amovibles). Ils seront replantés à l'issue des travaux d'extension des collèges.

COHÉSION SOCIALE – JEUNESSE ET SPORTS

Cédric Desmet, Municipal

Sortie annuelle des aîné·e·s : la sortie du mercredi 3 juin 2026 s'est parfaitement déroulée. Suite à quelques désistements de dernières minutes, 135 aîné·e·s ont participé à la sortie consistant à la visite du Moulin de Sévery, suivi par le repas de midi au bord du lac de Joux au Sentier. La Municipalité remercie les coordinatrices de Trait-d'Union pour l'excellente organisation qui a comblé nos seniors.

FSG Corsier-Corseaux : la Municipalité félicite la FSG Corsier-Corseaux et ses gymnastes pour les excellents résultats obtenus lors des Championnats vaudois à Morges les 30 et 31 mai derniers :

- Actifs – mixte : 4^{ème} place
- Mixte M13 : 4^{ème} place
- Jeunesse mixte (M17) : 3^{ème} place
- Agrès mixte (M17) : champion vaudois au sol et en combinaison d'engins

La FSG Corsier-Corseaux est championne vaudoise des sociétés grâce à ce magnifique résultat conjoint.

AVASAD : face à l'augmentation des besoins de la population, les centres médico-sociaux (CMS) vaudois engagent une nouvelle phase de transformation.

L'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) publie son [plan stratégique 2026-2030](#), avec l'ambition de renforcer la qualité de l'accompagnement en plaçant l'expérience des clients, des proches et des collaborateurs au cœur des décisions qui les concernent.

Publié le même jour, le [rapport annuel 2025](#) met en lumière les évolutions du terrain et constitue le point de départ de ce nouveau cycle stratégique.



EAUX – TRAVAUX ET SÉCURITÉ

Christian Kaelin, Municipal

Sécurité des piétons : en réponse aux interventions de Mme Novy concernant la sécurité des piétons et élèves se rendant à l'école, nous vous apportons la réponse suivante : ni le BTI, ni la commune n'a autorisé la circulation de chantier sur la rue de Jaman et sur le sentier de la Condémine pour la future construction sur la parcelle 255. L'accès chantier est stipulé depuis l'Est sur les plans déposés au BTI (en jaune sur le plan).

Lors de la délivrance du permis de construire, des conditions d'accès seront inscrites dans ce dernier.



Cependant, il se pourrait, pour une intervention ponctuelle, que nous entrions en discussion pour autoriser un passage de camions pour une livraison spéciale ou du montage et du démontage d'une grue. Ce transport exceptionnel se ferait sous conditions strictes avec du personnel pour garantir la sécurité.

Electricité : concernant la question de M. Patrick Groux, déposée lors de la séance du Conseil du 11 mai dernier, qui souhaite savoir quelle est la réflexion actuelle de la Municipalité sur les communautés électriques locales (CEL) et demandant si un projet se met en place avec les voisins lors de production sur les toits de la commune, des collèges et autres ; et s'il y a une démarche de promotion pour créer des CEL auprès des privés, afin qu'il soit possible de profiter au mieux de cette électricité et, s'il y a surproduction, de la revendre à des prix promotionnels aux acheteurs, la Municipalité apporte la réponse suivante :

Lors de la prochaine législature, la Municipalité pourrait, selon les opportunités et après une réflexion globale, émettre une proposition pour la création d'une CEL pour les bâtiments communaux. L'objectif étant d'utiliser l'électricité produite par les installations photovoltaïques sur les bâtiments communaux dans les autres édifices de la commune qui n'ont pas de panneaux solaires afin d'augmenter l'autoconsommation virtuelle grâce à la CEL et d'éviter ainsi une reprise du courant par le distributeur à un tarif réduit et l'achat de courant au prix fort chez le distributeur.

b. Interpellations du groupe des Verts : « solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire »

8 mai 2026

Interpellation des Vert.e.s, séance du Conseil du 11 mai 2026,

« Solaire participatif sur les nouveaux bâtiments du site scolaire »

Madame la présidente, chers collègues et Madame, Messieurs de la Municipalité

La transition énergétique nécessite l'utilisation appuyée de l'énergie de notre soleil. La Municipalité l'a bien compris. Elle a procédé au financement et à l'exécution d'installations solaires photovoltaïques sur les toits de certains de ses bâtiments communaux. Chaque panneau mis en production nous aide à nous affranchir des énergies fossiles qui représentent encore le pourcentage énorme de 70 % de l'énergie consommée en Suisse.

Mais est-ce vraiment à la Commune de prendre le rôle de producteur d'énergie ? Je répondrais par l'affirmative si aucun autre acteur ne se présentait pour le faire. Dans ce cas, la collectivité aurait pour devoir de pallier cette absence. Suite aux expériences positives d'autres communes dans des financements participatifs, on peut affirmer qu'il y a d'autres acteurs. Ces communes ont pu éviter d'investir elle-même et aussi éviter de devoir modifier le plafond d'endettement. Ce qui est une bonne chose.

Pour exemple, la Commune d'Epalinges vient de lancer son troisième financement participatif pour une installation solaire sur un bâtiment communal. Il s'agit d'un financement entre le crowdfunding et l'émission d'obligations. Il est offert tout d'abord aux habitants de la Commune, puis à un public plus large. Les parts vont de 500 à 10'000 francs, sur deux à douze ans et le rendement offert est de 1,8 %, plus élevé que celui d'un carnet d'épargne.

La ville de Fribourg va fort dans la direction des financements participatifs. Elle a créé une plateforme internet pérenne et prévoit d'ajouter ces prochaines années une vingtaine d'installations pour un montant de 5 millions de francs. <https://www.ville-fribourg.ch/energie/particip>

Le prix de rachat sur le marché de l'électricité produite n'a que peu d'importance car l'autoconsommation est optimisée et de plus cela permet à notre Commune de bénéficier d'un prix d'achat de son électricité plus faible. Partout, ces financements participatifs ont eu un rapide et grand succès, surtout chez les locataires, ils /elles ne pouvant pas investir sur leur habitation. L'avantage est aussi de pouvoir associer la population aux efforts que mène notre Commune pour la transition énergétique.

D'où nos questions à la Municipalité :

- 1) Que pense-t-elle d'un financement participatif pour les installations solaires prévues sur les toits des nouveaux bâtiments scolaire ?
- 2) N'y aurait-il pas alors l'opportunité d'installer plus de panneaux sur ces nouveaux bâtiments, partout où cela est possible, et aussi en façade pour l'hiver ?
- 3) Est-ce que notre exécutif adopterait ce mode de procédé pour ses installations futures ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses écrites.

Avec nos remerciements pour votre attention, pour les Vert.e.s, François Rittmeyer

Rey

Olivier Selzer

Erhard Pank

F. Rittmeyer

Despland

c. **Suivi des éléments en cours**

Date question	Dépositaire	Objet	Destinataire	Réponse	Date réponse
8.12.25	Manuela Marquis	Interpellation « Des baisses d'impôts, des prestations en danger : quels effets pour Corsier-sur-Vevey »	Municipalité	Communications Municipales	15 juin 2026
11.05.26	Patrick Groux	Quel est réflexion de la Municipalité sur les communautés électriques locales	Municipalité	Communications Municipales	15 juin 2026
11.05.26	Leila Khouri Dagher	3 questions : methotrexat limite concentration autorisé/Curage Bergère/travaux Esplanade	Municipalité		
11.05.26	Florian Volet	Contrôle plaque amortissantes tyrolienne	Municipalité	Communications Municipales	15 juin 2026